



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 71495

Texte de la question

Mme Barbara Romagnan interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conditions de remboursement des soins et des produits complémentaires participant des traitements du cancer du sein et de la qualité de vie des patientes. Les soins relatifs au cancer du sein sont pris en charge dans leur intégralité. Néanmoins certains petits matériels et produits de soins consécutifs aux traitements ne sont pas pris en compte dans le système de remboursement : soutien-gorge adapté au port des prothèses, crèmes dermatologiques, vernis au silicium anti-UV. Or ces soins qui concernent les effets secondaires des traitements sont indispensables pour le bien-être et la dignité des femmes. Actuellement pour certaines dépenses liées à cette maladie, comme c'est le cas pour les sous-vêtements, les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), après examen du dossier, peuvent accorder une aide financière individuelle dans le cadre de ses fonds d'action sanitaire et sociale. Ces aides sont insuffisantes pour compenser les charges financières liées à la maladie des patients dont les moyens financiers sont parfois trop faibles. Enfin, dans la mesure où les prothèses capillaires sont partiellement prises en charge par les CPAM il semble cohérent que ces soins et matériels puissent être également remboursés. Aussi, au regard de l'une des quatre grandes ambitions du plan cancer 2014-2019, « Préserver la continuité et la qualité de vie », elle lui demande de lui faire connaître les mesures envisagées pour améliorer la prise en charge de ces soins complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Romagnan](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71495

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10410

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)